

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} JUILLET 2015 A 20H30

DATE DE CONVOCATION : 13 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE : 9 juillet 2015

PRESENTS : M. POCHON maire, Mrs SANDER, MOULIN, Mme GREHIER, adjoints – Mrs ROUSSEREAU, Mme DAGNICOURT, Mme BIEL, M. COPIN.

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE, M. CHOULER et M. BOUILLON.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno ROUSSEREAU

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - Délibération sur charte des chemins ruraux - Décision modificative sur BP M49 (installation téléphone au château d’eau) - Délibération ligne grande vitesse Paris, Clermont-Ferrand, Lyon - Délibération Communauté d’agglomération du grand Paris - Acquisition parcelle - Organisation 14 juillet - Point sur Seine et Marne numérique et téléphonie mobile - Point sur les travaux du château d’eau - Point sur le PLU - Point sur les travaux rue st André et route du buis - Abri bus de Marlanval - Point sur la fusion de la communauté de communes des terres du Gâtinais – Divers.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2015 est adopté à l’unanimité.

1) - URBANISME :

Le 28/05/15 – M. STELMACK, 6 rue de la libération, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection d’une toiture de grange à l’identique. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 30 mai 2015.

2) - DELIBERATION SUR CHARTE DES CHEMINS RURAUX:

Après avoir étudié la charte des chemins ruraux, le conseil après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents, approuve la Charte de gestion des chemins et autorise M. le maire à la signer.

2bis) : M.LE MAIRE DEMANDE L’AUTORISATION AU CONSEIL DE RAJOUTER UN POINT A L’ORDRE DU JOUR : Les membres présents du conseil à l’unanimité autorisent ce rajout à l’ordre du jour :

Suite à notre délibération d’accord de principe prise le 19 mai 2015, pour recourir à une prestation de service d’instruction des autorisations du droit des sols mis en place par la Commune de Fontainebleau :

M. le maire demande aux membres présents du conseil de lui donner l’autorisation de signer la convention avec la dite commune :

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, le conseil autorise M. le maire à signer la convention avec la commune de Fontainebleau concernant l’instruction des autorisations du droit des sols.

3) - DECISION MODIFICATIVE SUR BP M49 (INSTALLATION TELEPHONE AU CHATEAU D'EAU):

Suite à l'installation d'une ligne téléphonique au château d'eau il nous faut prendre une décision modificative pour ajouter une ligne de dépenses au BP M49.

Création du compte 6262 frais de télécommunication crédité de la somme de 500€ (196,99€ d'installation + et 30€) par mois qui sera débitée du compte 678 « autres charges exceptionnelles ».

Les membres présents du conseil à l'unanimité autorisent le modificatif budgétaire de M49.

4) - DELIBERATION LIGNE GRANDE VITESSE PARIS, CLERMONT-FERRAND, LYON :

Suite à l'exposé de M. le maire concernant une motion contre le projet de ligne grande vitesse Paris, Clermont-Ferrand, Lyon :

Au vu des nombreux impacts prévisibles et négatifs tant sur notre patrimoine naturel, culturel que paysager, les membres présents du conseil municipal approuvent la motion contre ce projet de création de nouvelle ligne grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon traversant le territoire du Parc et autorisent le maire à signer la pétition lancée par l'association « NON AU POCL ».

5) - DELIBERATION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PARIS:

Le maire informe, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit le regroupement des intercommunalités à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris dans les départements de la grande couronne, afin de former un ensemble d'au moins 200.000 habitants, sauf dérogation préfectorale liée à la géographie physique, humaine et administrative du secteur concerné.

A l'issue des débats en Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRCI), le préfet de région Ile de France a arrêté un Schéma Régionale de Coopération Intercommunale (SRCI).

Les membres du conseil doivent se prononcer sur le SRCI :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents exprime une motion de désaccord avec la partie du SRCI concernant la Seine et Marne. D'une part, le découpage effectué affaiblit la Seine et Marne en l'amputant de territoires qui contribuent au dynamisme départemental et dont le développement doit beaucoup au soutien de la Seine et Marne qui a investi auprès de leurs collectivités. D'autre part, en de trop nombreux points, le découpage effectué ne correspond pas aux souhaits légitimes des citoyens, notamment exprimés lors des dernières élections communales et intercommunales.

6) - ACQUISITION PARCELLE:

M. le maire informe les membres du conseil de l'acquisition d'une parcelle de terre pour l'euro symbolique pour permettre l'aménagement de la rue saint André. Les membres autorisent M. le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

7) - ORGANISATION 14 JUILLET :

Après les festivités un bar sera ouvert la boisson sera à 1€.

8) - POINT SUR SEINE ET MARNE NUMERIQUE ET TELEPHONIE MOBILE :

-Concernant le numérique (internet fibre optique) nous restons dépendants de Seine et Marne numérique. Un délai de 3 à 4 ans nous a été confirmé par la CCPG (communauté de communes). Pas de solution transitoire trouvée pour le moment.

-Concernant la téléphonie mobile : Boissy a été choisie par Orange comme commune expérimentale pour l'implantation du relais nouvelle génération d'une portée de 1 km à 1,5 km, une prochaine rencontre est prévue dans l'été lorsque Orange sera opérationnel.

9) - POINT SUR LES TRAVAUX DU CHATEAU D'EAU :

M. le maire informe de la mise en place d'une télésurveillance et des travaux concernant la mise en sécurité du forage.

10) - POINT SUR LE PLU :

M. le maire informe de la première réunion le mardi 7 juillet avec le bureau d'études CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme) concernant le déroulement du PLU.

11) - POINT SUR LES TRAVAUX ROUTE DU BUIS:

Les travaux seront réalisés en juillet ou septembre.

12) - ABRI BUS DE MARLANVAL:

Il a été décidé par les membres du conseil à l'unanimité qu'aucune modification ne sera effectuée.

13) - POINT SUR LA FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU GATINAIS :

En réflexion.

14) - DIVERS :

-Nous venons d'apprendre la fermeture prochaine de la perception de la Chapelle-la-Reine et de la Sous-préfecture de Fontainebleau :

Les membres présents du conseil émettent à l'unanimité une motion d'opposition à la fermeture de la perception de la Chapelle-la-Reine et de la Sous-préfecture de Fontainebleau.

M. le maire fait part :

- qu'une dératisation est prévue sur la commune (une information sera distribuée).

- des remerciements pour les subventions accordées du secours catholique et du club cyclo tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15

Le maire,

Patrick POCHON